

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 29 décembre 2025

Délibération n°2025/133

Objet : Hameau Erbajolu – Cession foncière

Nombre de membres 46			Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi. L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L’Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.
En exercice	Présents	Votants	
46	13	14	
Pour	Contre	Abstentions	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.
14	-	-	
Présents : CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASANOVA Antone – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : CASALONGA Jérôme a donné procuration à MORTINI Lionel.			
Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – CUBADDA Charles – D’ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric – MONTI ROSSI William – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 23/12/2025 Et affichée le : 23/12/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l’acte le : 30/12/2025	

Le Conseil communautaire,

VU le permis d’aménager n°02B 034 16 B0001, obtenu le 20 octobre 2016,

VU le Permis d'aménager modificatif n°O2B 34 16 B0001-M01, délivré le 06 avril 2017,

VU la délibération n°2019/161 en date du 30 septembre 2019 du Conseil communautaire approuvant la vente du lot n°29, parcelle cadastrée section A n°1262,

CONSIDÉRANT que, dans le hameau intercommunal Erbajolu, les propriétaires du lot n°29, cadastré section A n°1262, sollicitent l’acquisition de 20 m² supplémentaires afin de sécuriser leur accès,

CONSIDÉRANT que ces 20 m² proviennent du découpage de la voirie cadastrée section A n° 1264, répartie comme suit :

- Lot a : 20 m²,
- Lot b : 3 245 m²

CONSIDÉRANT que cette opération ne porte pas atteinte à la fonctionnalité de la voirie ni à la sécurité des déplacements,

CONSIDÉRANT que les frais de division foncière s’élèvent à un montant de 1 512 € et seront appliqués,

CONSIDÉRANT que le prix de vente reste inchangé et est fixé à 59 €/m²,



Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la cession de 20 m² issus de la parcelle cadastrée section A n° 1264 (lot a), au profit des propriétaires du lot n°29, M. Anthony Terramo et Mme Laure Moretti, parcelle cadastrée section A n°1262, situé dans le hameau intercommunal d'Erbajolu,
- **DE FIXER** le prix de vente à 59 €/m², soit un montant total de 1 180 € pour 20 m²,
- **DE METTRE À LA CHARGE** des acquéreurs les frais de division foncière d'un montant de 1 512 €,
- **D'AUTORISER** le Président à procéder à la vente et à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait à L'Île-Rousse, le 29 décembre 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI

Le Président,
Lionel MORTINI

